

**CONSULTATION**

**POUR L'ORGANISATION DE LA TERRASSE « L'ARISTIDE » / PARTIE BRASSERIE**

**Annexe : plan d'implantation de la terrasse**

La ville de Saint-Dizier organise les 28, 29 et 30 juillet 2023 en après-midi et soirées, trois jours de concerts qui seront accompagnés d'une terrasse de grande ampleur (1200 m<sup>2</sup>) dite « l'Aristide », sur l'ensemble de la place Aristide Briand et de l'hôtel de ville. La fréquentation estimée est de 4000 personnes par jour, soit 12 000 personnes.

Dans le cadre d'une occupation commerciale du domaine public, une consultation de professionnels permettra de retenir une entreprise du domaine de l'évènementiel (Gestion de bars) pour l'exploitation cette terrasse.

L'ensemble des tables et chaises seront fournies et mises en place par la collectivité (36 mange debout / 36 tables bistrot / 144 chaises).

L'exploitant de l'évènement devra assurer :

- ✓ La fourniture des bars et de tout le matériel brasserie (conformément au plan d'implantation joint en annexe)
- ✓ La commande et la vente des boissons aux clients
- ✓ La logistique de distribution et de stockage y compris la fourniture du froid
- ✓ La logistique vaisselle (débarrassage et nettoyage)
- ✓ Le nettoyage et la désinfection des mobiliers en cours de service et à la fin de la manifestation

Les candidats à l'exploitation commerciale de cette terrasse, peuvent faire parvenir une lettre de candidature dont le contenu devra faire apparaître :

- ✓ Les moyens humains mobilisés pour faire face à l'importance de la manifestation afin d'assurer la préparation, la vente et le service avec rapidité et fluidité
- ✓ Les moyens matériels et logistiques dont le candidat dispose en propre ou qu'il se propose de mobiliser en location pour assurer l'exploitation de la terrasse.

- ✓ Une liste des manifestations de taille comparable déjà organisées
- ✓ Les types de boissons à commercialiser
- ✓ La grille des prix pratiqués
- ✓ Le montant de la redevance d'occupation du domaine public que le candidat se propose d'acquitter (Minimum 100 €)

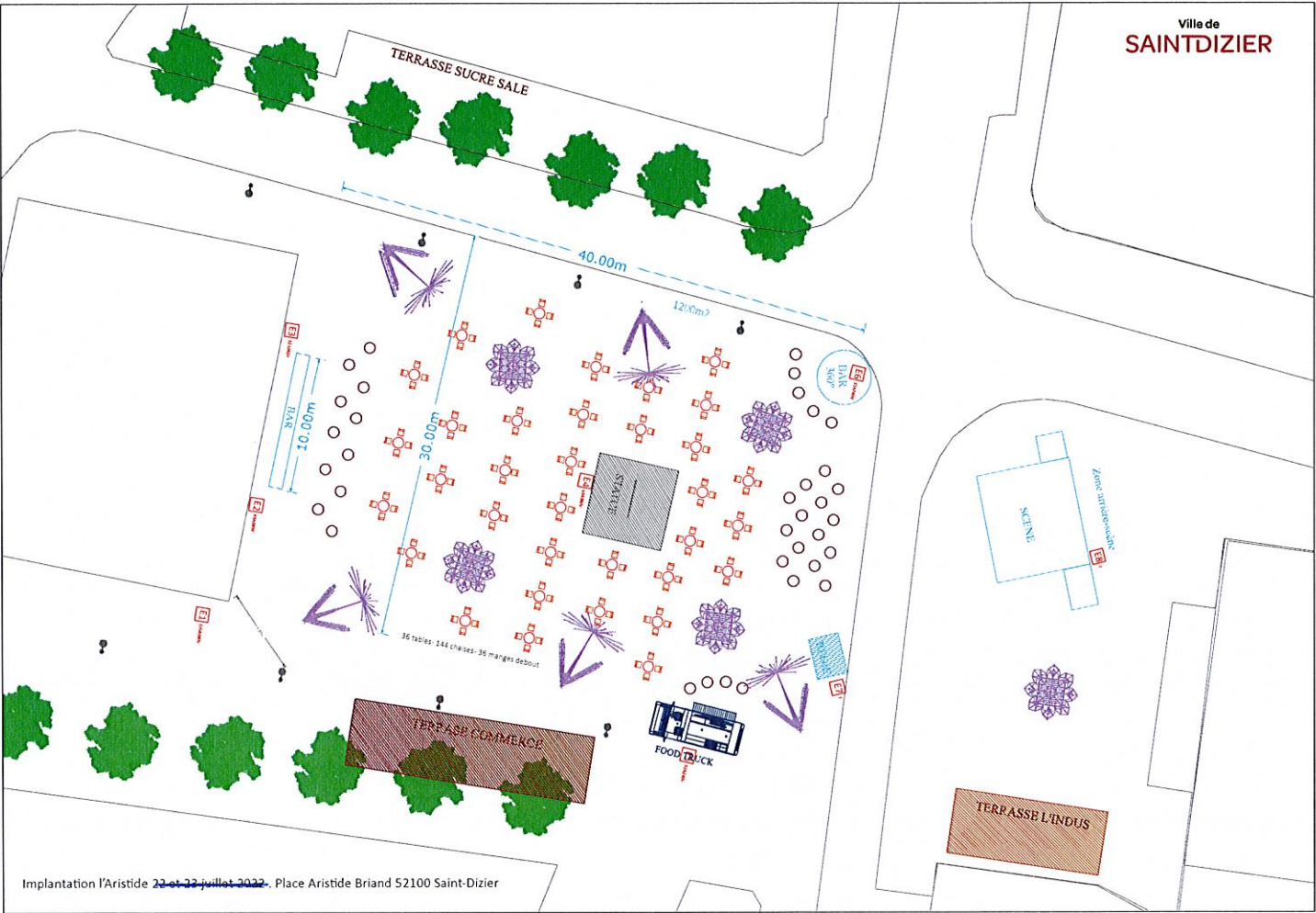
La candidature devra parvenir en mairie avant le **5 juin 2023 à 12h00**.

La candidature sera examinée au regard de la qualité de la prestation proposée, des moyens mis en œuvre et de la proposition financière.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Maire et par délégation**  
**La Directrice Générale des Services,**  
**Karine ASSIER**





Implantation l'Aristide 22 et 23 juillet 2022 - Place Aristide Briand 52100 Saint-Dizier